L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 6 FEVRIER 1847.

IMPRIME ET PUBLIE PAR MAINE & WEISSE, No. 81, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: SAMEDI MATIN, 6 FEVRIER 1847.

NOMINATIONS WHIGS: [illegible]

JAMES P. FRERET. FERGUS GARDERE.

[illegible] RANDELL HUNT.

La Malle est arrivée hier, mais elle ne nous a point apporté nos séries régulières de journaux français; elle nous a seulement fourni le *Siècle*, les *Débats*, la *Presse*, le *Corsaire Satan* et la *Revue des Deux Mondes* du premier janvier, ainsi que la *Presse* du 2, c'est à dire les dates les plus récentes que nous puissions avoir de Paris.

Nous avons fait à ces journaux des emprunts assez nombreux, qui, par leur variété, auront au moins autant d'attrait qu'une revue régulière du mois de décembre. Au besoin nous résumerons dans de prochains numéros la situation des différents états Européens à la fin de l'année 1846.

☞ On trouvera dans la partie anglaise de notre feuille, la liste générale des navires en charge en ce port. Il y en a 69 du Nord, et 75 d'Europe.

SECOURS A L'IRLANDE.

A la grande réunion qui a eu lieu jeudi soir à la nouvelle Bourse St.-Charles, pour décider des mesures à prendre en faveur de la malheureuse Irlande, le Maire de la ville, M. Crossman, a été nommé trésorier général. C'est entre ses mains que devront être versés les fonds recueillis par les différents collecteurs. Voici les noms de ces derniers.

Seconde Municipalité — 1er district — Aldermen Freret, Hawthorn et Bullitt, John Hagan, Ch. Briggs, W. C. Aud, Jacob Barker, W. W. White, M. Mudge, R. B. Sykes, P. Irwin, A. Hanton.

Second district — Aldermen S. J. Peters, Osbourn, Landis et Jamison, C. Diamond, Geo. Human, P. Rouchard, F. Dupuy, J. R. Conway, J. P. Kerwin, Thomas Connolly, jr., D. Fasvey, capt. Q. Quarles.

Troisième district — Aldermen Edwards, Duggan, Reynolds, Goodin et T. Hale, E. W. Sewe[ll], F. [illegible], A. J. Fanon, L. U. Gaiennie, Jas. Dunn, P. Commings, J. Behan.

Quatrième district — Aldermen Smith et Davern, J. Delmare, H. Keeling, Geo. Allen, P. Cunniskey.

Première Municipalité — Aldermen Fabre, Hagan, Faurès, Shields, Singerland, Winz, C. Dufour, Genois, Latour, J. Dupressis, A. Derbès, J. B. Marks, T. Zacharie, L. T. Taylor, A. Rasch, J. Barriside, C. B. Beverly, F. Labatut, M. Basso, Alex. Phillips, D. P. Seaman, J. Kennedy, P. L. Massey, Hugh Kennedy, F. Mc Murray, T. Poe, T. Gilmore, D. Cronan, M. Bede, J. Jenkins.

Troisième Municipalité — Aldermen Nicomède, S. Sewerssen, Doussilier, Hale, Lugenbuhl, Bernard, Montoch, P. Colomb, T. Caldwell, L. Garvey, D. Cavenaugh, W. Kelly, Sharky, Gurot et Winter.

Lafayette — Aldermen Florance, P. Harty, N. Wilson, J. R. Burns.

Gretna — Juge McAfee, Wm. Reilly.

Alger — D. Marcy, D. Nicholson, capt. Bailey.

D'après les dispositions manifestées par l'assemblée et l'ardeur avec laquelle les différents collecteurs se sont mis à l'œuvre, il est probable que les souscriptions seront considérables. La générosité proverbiale des citoyens de la Nouvelle-Orléans ne fera pas défaut à l'humanité souffrante.

N. B. Le trésorier de la souscription ouverte en faveur de l'Irlande convoque les collecteurs, chargés de recevoir les dons, à une réunion qui aura lieu demain, à une heure, dans la salle de [illegible] de la Bourse St-Louis.

Bénéfice d'adieu de Mlle Blangy.

C'est ce soir définitivement que Mlle Blangy nous fait ses adieux. Elle donnera tout à la fois le *Dieu et la Bayadère* [illegible] qui fait toujours le [illegible]. La salle de l'Amérique [illegible] pas assez grande pour la foule qui s'empressera d'aller saluer une dernière fois la gracieuse artiste. Mlle Blangy part lundi pour la Havane [illegible].

Théâtre d'Orléans. — [illegible] *Mousquetaires de la Reine* [illegible] représentation [illegible] le théâtre [illegible] et une perfection [illegible] les parties [illegible] mieux mérités. Ce sera [illegible].

Communiqué.

Les nombreux admirateurs du prodigieux talent de MM. L. de Meyer et Jos. Burke, attendent avec impatience le jour où ils pourront entendre ces deux illustres artistes se faire entendre de nouveau; interprètes de l'enthousiasme général qu'a soulevé le grand duo de Guillaume Tell, ils osent les prier de jouer une seconde fois cet admirable morceau, qui a si bien mis en relief l'exécution des deux éminents artistes que la *Nouvelle-Orléans doit être fière de posséder.*

Sinistre. — La goëlette *Ashland*, en se rendant d'Apalachicola à la Nouvelle-Orléans, avec un chargement de coton, s'est échouée dans la nuit du 12 janvier, sur l'île de la Chandeleur. La goëlette *Mary-Hopes* est allée retirer 101 balles qu'elle a transportées ici. On espère sauver le reste, et même le navire.

Congrès.

Séance du 27 Janvier 1847.

Sénat. — M. Niles, au nom du comité des Postes, rapporte une résolution qui pourvoit au transport des malles pour l'armée du Mexique.

Le bill de l'emprunt subit sa troisième lecture, il est adopté par 24 oui contre 2 non.

La résolution de M. Cilley, du New-Hampshire, se présente à l'ordre; on sait qu'elle requiert l'évacuation du territoire mexicain. L'honorable sénateur explique sa pensée: l'armée est mal organisée, elle dépense inutilement des hommes et de l'énergie; il voudrait qu'on la ramenât dans les limites des Etats-Unis, afin de lui donner l'organisation qui lui manque; puis, lorsqu'on serait arrivé à ce but, on la lancerait vigoureusement sur le Mexique. Cette résolution est, à l'unanimité, déposée sur le bureau.

Le bill des dix régiments revient ensuite. La discussion s'engage sur l'amendement de M. Atchinson qui demande que les dix régiments de réguliers soient transformés en volontaires. Elle dure jusqu'à l'heure de l'ajournement sans avoir amené de résultat.

Chambre des représentans. — On adopte la résolution qui vote des médailles d'honneur aux marins français, anglais et espagnols qui ont montré, dans le naufrage du *Somers*, tant de dévouement pour sauver les marins américains.

Le bill pour augmenter la solde de l'armée subit quelques modifications, puis est adopté par 171 oui et 18 non. Ce bill accorde 80 acres de terre à ceux qui auront servi au moins douze mois, depuis le mois de mai dernier, et qui auront été honorablement licenciés; et tous ceux qui auront servi douze mois ou plus, auront droit à une augmentation de solde de $3 par mois. Toutefois, les certificats de terre ne devront être émis que dans cinq ans.

La Chambre donne son adhésion aux modifications que le Sénat a faites au bill de l'emprunt, et ce bill est envoyé au Président.

M. Shenk demande l'autorisation de présenter une série de résolutions demandant le retrait de notre armée en deçà du Rio-Grande, la continuation du blocus et de l'occupation des ports mexicains aujourd'hui en notre pouvoir. Cette demande soulève beaucoup de trouble et de confusion. En fin de compte, la Chambre refuse de suspendre ses règlements pour la réception de ces résolutions.

La Chambre se forme ensuite en comité général pour la discussion du bill de la marine; et cette discussion dure jusqu'à l'heure de l'ajournement.

Séance du 28 Janvier 1847.

Sénat. — Le comité de commerce rapporte un bill pour la construction d'une Douane à Savannah.

Le comité de la marine rapporte un bill pour la construction de quatre navires à vapeur.

M. Niles présente une résolution qui propose une augmentation sur certains articles déjà passibles de droits, un droit sur les articles libres, afin d'augmenter le revenu de cinq à dix millions. Cette résolution reviendra ultérieurement.

L'amendement de M. Atchinson pour transformer en volontaires les dix nouveaux régiments de réguliers, est rejeté par 20 voix contre 30; mais le Sénat ne décide rien sur le bill lui-même.

Chambre des représentans. — La séance de ce jour est l'une des plus incroyables que l'on puisse voir: la discussion d'un point d'ordre, à propos du bill de la marine, a occupé plus de dix heures, sans amener le moindre résultat. Voilà ce qui s'appelle faire les affaires. Il est vrai que la Chambre ne s'est ajournée que vers onze heures du soir, et que l'on a parlé sans interruption durant tout ce temps.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Chambre des représentans.

Vendredi, 5 février 1847.

La chambre adopte une résolution (présentée par M. Taylor), enjoignant au comité du commerce de s'enquérir s'il ne serait point convenable de supprimer l'impôt sur les bateaux à vapeur qui naviguent dans les eaux de l'Etat.

M. Griffin présente un mémoire par lequel la législature est priée de ne pas renouveler le privilége accordé à M. Bennett B. Simms, de tenir un bac sur l'Atchafalaya. M. Joffrion présente un contre-mémoire. Ces deux pièces sont référées au comité judiciaire.

L'acte pour régler la vente des biens de successions est, sur motion de M. Bénit, mis à l'ordre du jour pour mardi prochain.

M. Vason présente une résolution décrétant la nomination d'un comité qui sera chargé du soin de promulguer toutes les lois passées en 1846, de s'enquérir de la manière dont elles ont été publiées par l'imprimeur de l'Etat, et de rapporter s'il ne conviendrait pas de les publier de nouveau. La résolution passe.

M. Lewis introduit une résolution qui fixe à trois piastres par jour le salaire des commis employés par le comité judiciaire. Repoussée par 34 voix contre 31.

M. Shields, du comité des améliorations, présente un long rapport sur les dépenses encourues pour les améliorations intérieures. Sur motion, la chambre ordonne que trois cents exemplaires de ce rapport soient imprimés.

M. Pilié introduit un acte pour la liquidation des affaires de la compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans. Référé au comité judiciaire.

On réclame la prise en considération de l'acte relatif à l'achèvement du Raccourci. Après un long débat, le bill est adopté à sa seconde lecture. Il subira sa dernière lecture demain.

La chambre s'ajourne à lundi.

Sénat — Le bill pour la protection des volontaires qui s'engagent au service des Etats-Unis, est pris en considération et donne lieu à un long débat. Le projet de loi est lu une seconde fois et adopté.

Sur motion de M. Porche, l'acte qui autorise les habitans de la Pointe-Coupée à choisir la localité où devra siéger la Cour de Justice, est pris en considération, et passe après une troisième lecture.

L'acte de la chambre qui alloue une rétribution à M. J. B. Estland, pour les services qu'il a rendus à l'Etat en réglant les comptes de celui-ci avec le gouvernement fédéral, est déposé sur le bureau sujet à l'appel.

Le Sénat vote plusieurs autres bills d'une nature locale, puis s'ajourne à lundi.

Chronique Locale.

Nouvelle question en jurisprudence. — La seconde Cour de District vient d'être saisie d'une singulière question de jurisprudence. Il ne s'agit de rien moins que de faire annuler le testament du juge Martin. On sait que par une loi de 1812 l'Etat réalise une taxe de dix pour cent sur toute succession échue à des héritiers qui résident en pays étranger. L'avocat général maintient, au nom de l'Etat, que le testament olographe n'est valide qu'autant qu'il est écrit tout entier de la main du testateur, comme le veut le code, et que par conséquent celui du juge Martin est nul, vu que sa cécité ne lui permettait point d'écrire. Si l'Etat emporte ce point, la presque universalité des biens de cette riche succession, au lieu d'échoir uniquement au frère du défunt qui réside parmi nous, sera dévolue à une foule de collatéraux qui résident en France; et alors l'Etat aura droit à ses dix pour cent, qui s'élèveront au-delà de la somme de $390,000 00.

Nous apprenons que M. Lallande Ferrière, si grièvement blessé par M. Oran Byrd, se porte mieux, quoique son état inspire encore des craintes sérieuses.

Première cour de district. — La séance d'hier a été consacrée à l'audition de causes civiles. Le grand jury se réunira ce matin: il aura à se prononcer sur des affaires graves.

Le nommé P. K. Stevens a été arrêté hier par la police de la Première Municipalité, sous la prévention d'escroquerie. Il comparaîtra prochainement devant le recorder Genois.

M. Alexandre Everett, commissaire des Etats-Unis, en Chine, est arrivé à Macao le 6 octobre. De ce port, il s'est embarqué à bord de la corvette *Vincennes* pour se rendre à Canton où il a eu une entrevue avec le gouverneur-général de la province. L'entrevue a été suivie d'un dîner chinois qui a été offert par le gouverneur à notre ambassadeur.

Un nouveau gouverneur. — Le *Journal* de Jacksonville (Illinois) annonce que Wm. B. Warren, de cette ville, vient d'être nommé gouverneur de Cohahuila. Nous serions assez curieux de savoir par quelle autorité.

Missouri. — Le 8 janvier, une proposition fut faite au sénat du Missouri de faire tirer vingt-cinq coups de canon en l'honneur des victoires de Palo Alto, de Resaca de la Palma et de Monterey. Cette proposition a été rejetée par le vote unanime des locofocos.

Les imprimeurs continuent toujours à se montrer fort zélés pour la guerre du Mexique: on en compte seize dans une seule compagnie qui s'est organisée à Boston.

Cincinnati. — Il s'organise dans cette ville une compagnie de colons qui veulent aller s'établir en Californie, dans les environs de San Francisco.

Maine. — La chambre des représentans de cet Etat se compose de 74 démocrates et de 72 whigs. Il reste encore cinq élections à faire ou à connaître. L'enfantement de cette chambre aura été une rude besogne pour les citoyens du Maine.

Poudre coton. — Aux environs de Glascow, en Ecosse, on s'est servi de poudre coton pour faire sauter un énorme rocher, et l'on a été effrayé de la puissance de cette poudre. On avait introduit du coton dans un trou de six pouces de profondeur sur un demi de largeur, et le rocher a été réduit en pièces. A ce compte, avec une balle de coton on pourrait faire sauter toute une ville.

Un singulier avis. — On lit dans un journal de New York: Une jeune femme italienne, sur le point de devenir mère, désire confier l'enfant qu'elle va mettre au monde à une famille qui n'en aurait point et qui s'engagerait à l'élever comme le sien. Elle est veuve, et désire retourner dans son pays. Sans doute cette femme trouve que son enfant lui serait un embarras.

Profits de l'Hibernia. — Le dernier voyage de l'*Hibernia* a dû être des plus fructueux: ce navire a reçu $14,000 pour transport d'espèce, $15,000 et plus pour les passagers et quelque chose comme $12,000 pour la cargaison; c'est-à-dire environ $40,000, sans compter la subvention que lui accorde le gouvernement anglais. Un pareil résultat doit donner d'assez jolis bénéfices.

Banque de France. — La situation de la banque de France n'avait pas changé; les 80,000,000 de francs, formant le capital numéraire de cet établissement, s'étaient encore réduits. Cette raréfaction du numéraire avait éveillé, dans le conseil de la banque, des inquiétudes qui ont retenti dans le public; on a su que toutes les semaines, diverses questions s'agitaient, soit celle d'une restriction de l'escompte, soit celle d'un emprunt à l'étranger. On avait pris l'alarme, et les bourses s'étaient insensiblement resserrées; la banque ne décidant rien, cependant, la confiance est revenue, surtout quand on a su que M. de Rothschild faisait un voyage à Londres. On s'est mis à espérer que le dictateur du crédit européen allait rapporter d'Angleterre quelque panacée qui guérît le mal de la place.

Rien n'était fait encore au départ de l'*Hibernia*, mais nous avons tout lieu d'espérer que l'espoir des capitalistes français était fondé, si nous en jugeons surtout par l'article suivant que contient l'*European Times*, de Liverpool:

"La condition de la banque de France a donné lieu à beaucoup de discussions dans les cercles financiers. Par suite d'une rareté de monétaire causée par d'énormes achats de grains faits à d'autres pays, la banque de France demande secours à la banque d'Angleterre, secours qui lui seront d'autant plus facilement accordés, qu'elle a elle-même prêté aide, il y a peu d'années, à la banque d'Angleterre en pareille occurrence. Le seul point en question maintenant est de savoir comment l'aide sera donné, en argent, en or ou en lettres de change. Il semble que la situation du change exige que le prêt soit fait en argent. Il sera plus profitable, dit-on, d'envoyer de l'argent que de l'or. Quelques publicistes cependant, pensent qu'il serait plus convenable, pour ne troubler les opérations financières d'aucun des deux pays, d'émettre des lettres de change pour le montant nécessaire. Ce montant a été fixé à deux millions sterling (50,000,000 de francs)."

Nous ne pouvons expliquer autrement que par la conviction qu'ils avaient, non seulement de la possibilité, mais encore de la facilité de cet emprunt, la tranquillité que conservaient les capitalistes français. Les transactions avaient repris à la Bourse, et se faisaient avec autant de confiance que s'il n'y avait jamais été question de crise financière. Le trois pour cent a ouvert et fermé le 31 décembre, à 80 fr. 40 c., et, le même jour, le cinq pour cent, ouvert à 118 fr. 30 c., a fermé à 118 fr. 40 c.

Une bonne aubaine. — M. Woodbridge, agent de MM. Rewell et Day, fabricants de caisses de sûreté, avait placé à la Bourse de New-York une caisse, garnie d'une serrure nouvellement inventée, et dans la caisse il avait placé un billet de $500, en annonçant que ce serait la récompense de celui qui parviendrait à ouvrir la serrure. Mr. Hobbs, serrurier de New-York, tenta l'entreprise, et après une nuit de travail il réussit à ouvrir la caisse; il a empoché les $500.

La queue de M. Hugo — Un ami de M. Hugo plaignait un jour le grand poète de l'obligation où il se mettait, d'avoir un troupeau de petits garçons littéraires à sa suite, portant des encensoirs pleins de pavés. — Hélas! dit l'illustre écrivain, avec un soupir de lassitude, toute célébrité est dans la nécessité d'avoir une queue.

— Soit, reprit l'ami sincère, mais il ne faudrait pas qu'elle fût en trompette.

Conspiration diplomatique contre la France — Bilan de M. Guizot, le ministre du règne.

A peine l'alliance du Nord a-t-elle resserré ses nœuds et assis son camp sur les dernières ruines de la Pologne, que déjà ses projets, ses espérances, ses menaces inquiètent profondément l'Europe. On se croirait revenu aux jours de Laybach et de Troppau; et les tristes souvenirs de cette époque de lutte semblent même pouvoir être dépassés. Il n'était alors question, en effet, que de contenir le développement et d'étouffer les explosions des idées libérales. On bâillonnait la presse, on persécutait les sociétés secrètes, on instituait la commission inquisitoriale de Mayence, on proscrivait les constitutions émanées du principe de la souveraineté nationale; mais on respectait, au moins dans leurs stipulations géographiques, les traités de 1815; et les monarchies absolues se contentaient du lot assez ample qu'elles s'étaient elles-mêmes adjugé dans les grandes curées de Paris et de Vienne. Le royaume constitutionnel de Pologne, la république cracovienne étaient encore debout; c'était comme une avant-garde de l'Europe libérale au milieu des trois gouvernemens despotiques unis par la solidarité de leurs crimes et de leurs défaites. A présent ces deux Etats ont disparu; la Russie dépasse la Vistule, elle touche à l'Oder et au Danube; on peut même dire que sa domination politique, par l'intermédiaire de ses deux grands vassaux de Berlin et de Vienne, pèse déjà au-delà du Pô et du Rhin.

L'absorption du royaume de Pologne par l'empire russe, celle de Cracovie par l'empire autrichien, la dislocation des districts silésiens pour satisfaire la Prusse, sont venues avertir le monde qu'à l'avenir l'orthodoxie monarchique se proposait de joindre à la répression des idées le pillage et le démembrement des territoires. De la part des saints-alliés de Pétersbourg, de Vienne et de Berlin, ces nouveaux actes de foi n'ont rien d'ailleurs qui doive surprendre. Ils sont la conséquence logique des quatre partages antérieurs de la nation polonaise, attentats accomplis aussi, on le sait, au nom de la morale et du bon ordre européen. Mais l'Allemagne, qui s'est prêtée trop complaisamment à cette honteuse combinaison, comme depuis au dépouillement de la France et à l'asservissement de l'Italie, l'Allemagne, morcelée et saccagée elle-même, en 1815, au gré de deux ou trois puissances, commence enfin à entrevoir les périls qui menacent ses diverses circonscriptions ou nationalités, ses constitutions et même ses princes. Que signifient ces restes de la monarchie saxonne, et des autres Saxes, ces Hesses, ces villes libres, libres de Franckfort, de Hambourg, ces duchés de Mecklembourg ou de Bade, et même ces petits royaumes de Wurtemberg, de Hanovre et de Bavière? Comment tous ces principicules, tous ces chétifs Etats résisteraient-ils aux trois colosses qui sont venus à bout de la nation polonaise, d'une nation de vingt millions d'âmes et d'une bravoure si renommée! *Médiatiser* tout cela, ne serait-ce pas continuer, parfaire l'œuvre commencée en commun, il y a cinquante ans, par la France, la Russie et l'Allemagne.

Mais la France non consultée, non participante, laisserait-elle faire? Pourquoi non? La cour dissolue de Louis XV a laissé démembrer la Pologne pour ne pas interrompre les plaisirs du boudoir et les petits soupers. La nouvelle cour des Tuileries ne songe qu'à bien marier ses fils de France, et les bourgeois conservateurs, qui partagent avec elle le pouvoir, n'ont qu'un souci: bien vendre leurs terres, leurs actions ou leurs votes. Ce serait là d'ailleurs une *question de guerre*, comme disait l'autre jour l'*Observateur autrichien*, et l'on sait qu'on peut tout à Paris avec ce terrible mot de guerre.

Voilà pour l'Allemagne. En Belgique, des populations affamées, bloquées par toutes les douanes continentales, repoussées, du côté de la France, par ce même esprit misérable de monopole ou de timidité bourgeoise, ne se prêteraient-elles pas, assez volontiers peut-être, à une restauration de la maison d'Orange et du royaume des Pays-Bas?

En Suisse, le corps diplomatique abandonnant la résidence de Berne, le siège du vorort, et s'établissant, on peut le dire, insolemment à Zurich, n'a-t-il pas signifié aux cantons jésuitiques et aristocratiques que les hautes cours encourageaient et soutiendraient toute espèce d'entreprises contre l'Helvétie radicale ou seulement libérale?

En Italie, le pape *intrus Mastaï*, comme disent les *grégoriens*, est, à la vérité, un obstacle fâcheux aux plans de la sainte-alliance; mais on commence déjà à le soupçonner d'hérésie; on pourra un jour l'en convaincre, et le faire déposer peut-être, comme n'étant pas suffisamment orthodoxe aux yeux des cardinaux représentants du pape suprême de Moscou et du pape luthérien de Berlin.

A Constantinople même on s'inquiète, en apprenant qu'un traité contracté entre hautes puissances n'en regarde plus que trois. Le bon sens turc se demande ce que va devenir la Turquie, non comprise dans les traités de Vienne, quand on en use ainsi envers le royaume de Pologne, la Galicie et Cracovie, et que l'organe officiel du gouvernement autrichien déclare qu'il n'y a en réalité de droit que celui de la force.

L'Espagne, enfin, la malheureuse Espagne paraît surtout condamnée à servir de théâtre et d'enjeu à cette vaste conspiration des ennemis de la France. Sur ce point, en effet, l'Angleterre semble-t-elle pas déjà s'entendre et se concerter avec les cours absolutistes! Hostile, indifférente ou impuissante à leur égard en ce qui concerne la Turquie, l'Allemagne, l'Italie ou la Suisse, l'Angleterre se rapproche de plus en plus de ces cours dès qu'il s'agit de la question espagnole bouleversée, à son dire, par le mariage de deux adolescens. Considérez ce qui se passe simultanément à Londres, en Catalogne et dans les capitales du Nord: cet accueil triomphal fait au prétendant espagnol par la cité de Londres, ces visites de lord Palmerston, cet emprunt garanti, dit-on, par plus d'une puissance, ces débarquemens d'armes sur les côtes de Catalogne et de Valence, ces bandes organisées pour une prochaine insurrection; l'attitude et les déclarations formelles des journaux de Madrid qui passent pour recevoir des influences britanniques; cette levée de boucliers du parti miguéliste en Portugal; pesez bien toutes ces conjonctures, et vous comprendrez que la question d'Espagne peut nous réserver une surprise, des dangers et une humiliation comparables, supérieurs à ceux de 1840. La question égyptienne n'affectait, en effet, que notre honneur et nos intérêts diplomatiques ou maritimes, ce qui était déjà beaucoup sans doute; mais la question d'Espagne, comme celle de Belgique et de Suisse, c'est pour la France elle-même, et pour la dynastie d'Orléans surtout, une affaire de sûreté d'existence. Or, sur ces trois questions, celle de la Suisse pourrait seule arrêter un instant le complet accord du cabinet de Saint-James avec les cabinets absolutistes.

Nous disons un *instant*, et nous faisons peut-être encore trop d'honneur au pseudo-libéralisme qui a vendu Praga, sacrifié à Vienne toutes les libertés et les nationalités européennes, et qui, pour un traité de commerce, briserait ou restaurerait sans scrupule une douzaine de constitutions et autant de couronnes. Qu'importent à l'aristocratie britannique les radicaux de Berne ou les jésuites de Fribourg? Les parties étrangers sont pour elle des instrumens et non des alliés. La Péninsule, la Belgique, la Suisse, le Piémont, soumis au même mot d'ordre que la confédération germanique, ne formeraient-ils pas pour nous une magnifique prison dont l'Angleterre tiendrait les clefs, en usant selon que nous serions *sages*? Acculé dans ces derniers retranchemens, l'établissement de juillet secouera-t-il enfin le joug de la peur? Essaiera-t-il de protéger ses ouvrages avancés ou de les reprendre? Aura-t-il le courage et la force d'intervenir tout à la fois en Espagne, en Belgique, en Suisse, en Italie? C'est une guerre universelle. Se laissera-t-il emprisonner dans cette espèce de lazaret? C'est une humiliation mortelle suivie d'une fièvre de consomption qui hâtera le jour suprême.

Voilà pourtant où ont abouti pour nous tant de vœux et de sacrifices faits à la paix! Voilà les fruits de cette haute sagesse, de cette habileté consommée qui devaient tenir lieu si avantageusement de toutes les forces et de toutes les garanties du régime représentatif. Tout autour de nous une ceinture d'influences ennemies; pas un allié qu'on puisse ou qu'on ose avouer; les deux dernières coalitions réformées au grand complet, et au lieu de la quadruple alliance libérale de 1834, une alliance anti-française des quatre principales puissances de l'Europe. Tel est le bilan diplomatique du cabinet du 29 octobre pour l'année peu gracieuse de 1846. Le parlement, près de s'assembler, comprendra-t-il enfin et sentira-t-il aussi amèrement que le pays ce que coûtent des ministres serviles?

(*Siècle du 1er janvier.*)

Mot de l'Enigme prussienne.

Depuis plus d'un an, il est question d'une constitution que le roi de Prusse doit donner à son peuple, et que celui-ci attend toujours. Cette constitution tour à tour mythe, vérité, mauvaise plaisanterie même, existe en effet; mais personne encore n'a dit la véritable cause de ses fluctuations; personne surtout n'a osé en indiquer la source. Nous allons révéler ce mystère, et sans fatuité politique, nous osons croire que notre récit authentique, si romanesque qu'il puisse paraître dans ses détails, mérite l'attention des hommes d'Etat.

Le roi de Prusse n'a pas d'ordre dans ses finances. Le trésor que son père lui a laissé est épuisé. Frédéric-Guillaume est artiste dans l'âme. Les choses qu'il fait, il les fait grandement. Son voyage à Londres a coûté trois millions de thalers; les fêtes que S. M. donne à sa cour sont brillantes et vraiment royales, mais par ces raisons même le trésor est vide, et le roi a plus que jamais besoin d'argent.

Depuis son avènement au trône, c'est-à-dire depuis 1840, Frédéric-Guillaume a usé trois ministres des finances. M. de Flottwel, l'un d'eux, eut l'audace de vouloir mettre de l'ordre dans les dépenses et de résister aux caprices royaux, mais bientôt il dut céder et à l'heure qu'il est, M. de Duesberg le remplace dans ce département. M. de Duesberg est un ancien référendaire du conseil; il n'entend rien aux finances et signe tout. Aussi est-il le favori de Sa Majesté.

Cependant le roi voit très-bien qu'à force de dépenser trop il ne lui restera tôt ou tard, d'autre ressource qu'un emprunt ou un nouvel impôt. Or, ni l'emprunt ni l'impôt ne pourront se faire ou se lever sans l'adhésion des Etats provinciaux, et les Etats ne donneront leur assentiment qu'en échange d'une constitution.

Voilà la source véritable d'où découlera cette fameuse constitution prussienne. Ce sera un bon marché en échange de bons procédés. Du reste, c'est à peu près l'histoire de toutes les constitutions.

Voici maintenant le bâton d'arrêt que le destin a mis dans les roues de cette constitution.

Il existe en Silésie un paysan qui s'appelle Godulla, [illegible]. Ce paysan est un ancien contrebandier. Un jour, les douaniers, ayant tiré sur lui, lui logèrent une balle à travers le bras droit, qui fut amputé. Godulla, forcé d'embrasser un autre état, s'établit dans un village nommé Rita. Il y était à peine depuis vingt-quatre heures, qu'il y découvrit une mine de zinc, appelée *Mine de Marie*, et à l'heure qu'il est, c'est la première mine de zinc de l'Europe. Godulla demanda et obtint le privilége d'exploiter sa découverte, et aujourd'hui, ce paysan, qui ne sait ni lire ni écrire, possède une fortune de *trente millions* de thalers, c'est-à-dire de cent millions de francs.

Or, Godulla est célibataire, de plus c'est un enfant trouvé. Il n'a ni parents ni enfants, et partant c'est le roi de Prusse qui est son légataire universel. Si demain Godulla venait à mourir, le roi de Prusse entrerait en possession de 100 millions de francs, et adieu la constitution. Pendant son dernier voyage en Silésie, le roi a fait une visite à Godulla. *Le paysan rusé*, pour flatter sa majesté, a boité en disant qu'il avait la goutte. A l'instant, la constitution a faibli. Mais Godulla se porte au contraire très bien, malgré ses 60 ans, et voilà pourquoi les chances de la constitution sont en hausse. Tout dépend donc en Prusse de la vie d'un paysan. Nous engageons le *Siècle* à prier pour la conservation des jours de Godulla. Car il est certain que pour peu qu'il vive encore un an ou deux, la constitution prussienne verra le jour et une fois née elle vivra malgré la mort de Godulla.

A quoi tiennent pourtant les destinées d'un peuple! (*Corsaire Satan.*)

Le château du roi de Rome et l'échoppe du cordonnier. — Il est mort, il y a quelques jours, à l'hospice des aliénés, un vieillard nommé Simon, dont l'histoire présente un utile enseignement, et mérite d'être rapportée. Lorsque Napoléon eut résolu de faire construire le palais du roi de Rome, près la barrière de Passy, on rencontra dans l'alignement proposé par les plans des architectes, une échoppe appartenant à un pauvre cordonnier du nom de Simon; afin de ne pas déranger les régularités de la construction, on se décida à acheter cette échoppe, et on s'aboucha, à cet effet, avec le propriétaire. Simon, en apprenant ce qui se passait, avait causé avec ses voisins, et, d'après leur conseil, il demanda 20,000 fr. de son échoppe.

L'administration des domaines de l'empereur hésita quelques jours et se décida enfin à accepter; mais Simon, qui avait été de nouveau chercher ces conseils, déclara que puisqu'on n'avait pas accepté son offre aussitôt il augmentait ses prétentions et voulait de son échoppe 40,000 fr. Ce prix qui était de plus de deux cents fois la valeur de la chose, parut exorbitant; les négociations furent rompues, et on commença les travaux en faisant à l'alignement une légère modification. Cependant, au bout de quelques mois, on s'aperçut que l'acquisition de l'échoppe était à peu près indispensable, et on retourna vers Simon; mais ses prétentions avaient encore augmenté, et il demanda 60,000 fr. de sa propriété. On lui en offrit 50,000 francs, qu'il refusa obstinément. L'empereur alors donna l'ordre d'en rester là; il déclara qu'on changerait tous les plans s'il le fallait, mais qu'on se passerait de l'échoppe.

Le pauvre cordonnier comprit en ce moment qu'il ne fallait pas abuser de la fortune quand elle venait à vous avec confiance. Il alla lui-même offrir sa propriété au prix de cinquante mille francs, puis de quarante, puis de trente, puis de vingt; mais on ne l'écouta plus; d'autres dispositions étaient faites. Cependant, on avait fini par se décider à l'acheter, moyennant un prix raisonnable, lorsque les événements de 1814 survinrent et firent oublier le palais du roi de Rome et l'échoppe du cordonnier. Deux ans plus tard, Simon, poussé par la misère, vendait sa propriété au prix de cent cinquante francs, et quelques mois après, le chagrin que lui causait l'ambition déçue ayant altéré sa raison, il entrait dans l'hospice des aliénés, où il est mort au commencement de ce mois, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Les romances du comte d'Adhémar. — Nos lecteurs n'ont pas oublié le comte d'Adhémar qui nous fit entendre ici quelques-unes de ces romances, et qui a péri dans un naufrage, en se rendant de la Havane à New-York! Il paraît, si l'on en croit le *Corsaire-Satan*, qu'on l'exploite encore en France à l'heure qu'il est.

Voici, dit ce journal, un fait musical non moins intéressant que la fameuse *résurrection* des excellentes romances de Monpou, par l'alchimiste Edouard Plouvier. Le comte d'Adhémar, compositeur agréable, est à cette heure en Amérique, à peu près oublié par l'ingrat public parisien — Un jour, son auteur de paroles, qui n'a jamais quitté Paris, arriva chez un éditeur — Adhémar vient de mourir, s'écrie-t-il, le vaisseau qui le portait a fait naufrage. Il avait mis ses dernières productions dans une bouteille bien fermée: l'autre jour, je me promenais sur les bords du canal, j'ai vu la bouteille flotter sur l'eau et je l'ai prise, elle avait remonté la Seine au Havre et vous comprenez. Voulez-vous éditer les derniers chef-d'œuvre de mon malheureux ami! — L'éditeur accepte et édite — Trois mois après, l'auteur retourne chez un autre éditeur — Adhémar n'est pas mort, s'écrie-t-il, il a survécu au naufrage avec un seul matelot, ce matelot m'apporte les plus récentes productions de mon fidèle ami; voulez-vous éditer ces petits-chefs-d'œuvre? — L'éditeur hésite et accepte — Trois mois après le parolier surprend un troisième éditeur "Adhémar est bien mort, s'écrie-t-il, et voici...."

Cette mécanique fonctionne depuis trois ans.

Agnès de Méranie.

Tragédie en 5 actes de M. Ponsard.

Jules Janin consacre dans les *Débats* un long article à la tragédie nouvelle de l'auteur de *Lucrèce*. Nous en prenons les passages les plus caractéristiques, en nous dispensant de reproduire l'analyse de la pièce qui nous entraînerait beaucoup trop loin. *Agnès de Méranie* a été représentée le 22 décembre au théâtre de l'Odéon.

"Il est inutile de vous dire le vif intérêt que portait le public à cette seconde tentative de l'heureux auteur de *Lucrèce*. Chez nous, Français, le succès, quel qu'il soit, vous place tout de suite son homme au premier rang; la veille encore on n'était rien, le lendemain on est célèbre; point de milieu entre la gloire et le néant, et voilà pourquoi nous tenons si fort à cette renommée parisienne qui porte toute chose à l'excès. Ce n'est que plus tard, après des épreuves multipliées, et quand chacun a payé son tribut à la louange et au blâme, au dédain et à l'admiration, que se fait un triage sévère; alors vous êtes classé définitivement à la place qui vous revient, au second, au troisième rang, qu'importe! Quant à occuper la première place, l'événement est rare; on n'occupe guère le premier rang qu'un seul jour, et encore le premier jour.

"Donc la foule était immense; le théâtre, assiégé de très bonne heure, s'est rempli en un clin d'œil, et quand la toile s'est levée enfin, toute cette foule attentive, curieuse, s'est mise à écouter l'œuvre nouvelle. Que d'émotions! que d'espérances! que de passions pour et contre le poète nouveau!"

Après ce début, le critique entre en matière. Il loue sans restriction l'exposition de la tragédie qui "est, dit-il, une introduction pleine de poésie et de grâce," à laquelle vient ensuite se mêler une leçon d'histoire sur le règne de Philippe-Auguste. Mais l'introduction une fois passée, le drame ne se développe pas; il languit, il tourne autour de lui-même; c'est une lutte malhabile et trop prolongée entre le roi de France et le légat du pape qui veut le séparer d'Agnès de Méranie. Figurez-vous la scène de l'excommunication dans la *Favorite*, mais, délayée en plusieurs actes, sans aucune de ces péripéties qui vous émeuvent et qui rachètent la monotonie d'une situation unique, dont l'issue est nécessairement prévue à l'avance.

Voilà toute cette tragédie, dit J. Janin, après avoir analysé les cinq actes; elle a commencé royalement, par de très beaux vers; touchantes paroles, amour naïf, beau style, dialogue vif, passions généreuses; tant que le moine ne paraît pas. Philippe-Auguste est un Roi, Agnès de Méranie est une femme digne qu'on l'aime et qu'on la plaigne, mais ce moine détruit tout ce qu'il touche. Ce n'est pas un homme; c'est un fantôme; ce n'est pas une terreur, c'est un rêve! Le grand inquisiteur, dans la tragédie de Schiller, (*Don Carlos*), ne paraît qu'une minute, et il est terrible; ce moine vous fatigue de sa présence, et l'on finit par s'habituer si vite à cet homme, que l'on ne comprend plus qu'il puisse faire peur à personne. Dès le second acte, l'intérêt de ce récit dramatique commence à s'effacer; à l'acte suivant, il reparaît par intervalle, quand se montre une vraie douleur; puis tout s'en va, tout disparaît, trop heureux encore sommes-nous de retrouver çà et là quelques lambeaux d'une belle et sincère poésie. Evidemment M. Ponsard s'est perdu cette fois par le souvenir de son succès passé; ce grand succès, ce fabuleux triomphe l'a troublé à ce point qu'il n'a pas encore retrouvé cette liberté d'âme si nécessaire au poète qui voit immédiatement devant lui, pendant qu'il marche, sans s'inquiéter d'assurer chacun de ses pas; de là, des préoccupations sans fin, un style de plusieurs manières, un malaise immense, des retours inattendus, des répétitions mal habiles, des arguments à perte de vue, des disputes théologiques trop vides pour être intéressantes, trop longues pour n'être pas frivoles, et en dernier résultat, cet affaissement complet d'un drame qui se meurt faute d'intérêt, de vérité, de vraisemblance, de dignité morale, et surtout faute de passion pour l'alimenter.

"C'est un magnifique naufrage, mais enfin c'est un naufrage; on s'en relève quand on a fait *Lucrèce*, et quand on a écrit les grands passages d'*Agnès de Méranie*.

Robert Bruce.

On lit dans le *Siècle* du 1er janvier:

La première représentation si impatiemment attendue de *Robert Bruce* a eu lieu hier à l'Académie royale de musique. Le poème de MM. Alphonse Royer et Gustave Vaez est habilement fait et écrit le sujet de la *Dona del Lago* de manière à encadrer les principaux morceaux de cet ouvrage. *Armida*, *Bianca Faliero* et surtout *Zelmira*, ont fourni aussi un magnifique contingent. Enfin des airs de ballet et plusieurs morceaux entièrement nouveaux complètent cette splendide partition, qui est tout simplement une succession d'admirables chefs-d'œuvre. Les décorations de MM. Thierry, Séchan, Diéterle, Desplechin, Philastre et Cambon, sont d'une beauté qui mérite des éloges sans réserve. Les divertissements sont dessinés avec infiniment de charme. Les costumes et la mise en scène sont d'une exactitude historique et d'une richesse qui dépassent tout ce que l'Opéra nous a montré jusqu'à présent. Tels sont les éléments de succès qui assurent à *Robert Bruce* une suite de nombreuses et brillantes représentations.

Celle d'hier a été troublée par un incident fâcheux. Mme Stoltz, qui remplissait le rôle de Marie, était encore un peu souffrante de la longue indisposition qui a retardé si long-temps l'apparition de l'ouvrage. Une faible partie du public qui, par conviction, passion ou intérêt, eut été charmée peut-être d'un insuccès, a protesté au second acte par des chut obstinés, contre les applaudissemens un peu trop complaisans qui accueillaient l'actrice après son grand air, dans un moment où, si elle ne méritait pas une ovation, elle ne méritait certainement pas non plus des signes d'improbation d'une opiniâtreté qui est allée jusqu'à l'hostilité personnelle. Ici, pour être juste envers tout le monde, nous devons dire que Mme Stoltz a eu le tort de s'émouvoir outre mesure de cette opposition sans motif réel et que son calme eût fait cesser à l'instant même.

Dans un mouvement de contrariété, elle a déchiré le mouchoir qu'elle tenait à la main, et on rapporte qu'elle aurait dit: "C'est insupportable!.... On a l'indignité d'insulter une femme!.... Je suis malade, brisée, je ne puis pas continuer ainsi." On ajoute même qu'elle allait se retirer de la scène et qu'elle n'en a été empêchée que par Mlle Nau, qui lui aurait dit: "Qu'allez-vous faire! Vous allez déserter comme un mauvais soldat, au moment du danger." Rappelée au sentiment de sa dignité et de son devoir par ces paroles ou par sa propre réflexion, Mme Stoltz est restée et a continué son rôle avec un calme et une énergie qui lui ont valu, à diverses reprises, des applaudissemens très légitimes cette fois, et qu'aucune autre opposition n'est venue comprimer.

On prétend que des apostrophes d'une grossièreté telle que nous ne pouvons les rapporter ici ont été adressées à l'actrice, par quelque manant, dès le commencement de l'incident, et que c'est à cette ignoble injure et non pas aux chut, qu'elle faisait allusion en s'écriant: "On a l'indignité d'insulter une femme." Si le fait est vrai, et tout nous porte à le croire, Mme Stoltz n'aurait pas besoin d'excuse, et son indignation serait fort légitime. Les droits de la femme sont supérieurs aux devoirs de l'actrice, et si l'une doit déférence au public, le public de son côté doit respect à l'autre.

On comprend, du reste, que l'exécution de l'ouvrage a quelque peu souffert de toutes ces émotions, qui ont dû être partagées par les autres chanteurs. Cette exécution a laissé à désirer, mais nous ne doutons pas qu'aux représentations suivantes elle ne soit, dans l'état des choses, aussi digne que possible du nouveau chef-d'œuvre de l'auteur de *Guillaume Tell*. C'est ce que nous aurons à examiner dans notre prochain compte-rendu de l'ouvrage.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS. Vendredi, soir 5 février 1847.

COTON. — Notre dernier rapport avait laissé le marché au coton très calme; le steamer Hibernia était arrivé, mais le commerce n'avait eu qu'une très courte dépêche télégraphique dont la teneur avait paru peu satisfaisante. Mercredi, la malle avait manqué, il ne se vendit que 400 balles de coton. Jeudi, la réception des lettres donna quelque impulsion à la demande, mais les détenteurs levant leurs prétentions [illegible], il ne s'est vendu que 2,500 balles à des prix variant de 11 @ 11¾ c. pour middling à good middling. Le marché est encore si incertain que nous ne donnons aucun cours.

Arrivé depuis le 2 courant, de Louisiane et Mississippi 9,006 balles, Tennessee et North Alabama 2,121, Arkansas 3,856, Mobile 354, en tout, 14,369 balles.

Expédié dans le même temps, pour Liverpool 4,385 balles, Havane 000, New-York 23, Boston 1,347, en tout, 6,565 balles. Ce qui donne une augmentation dans le stock de 7,804 balles, et laisse en main, y compris ce qui se trouve à bord de navires non expédiés, un stock de 209,042 balles.

ETAT DU COTON.

1846 Septbr. 1er, Stock en main		6,549
Arrivé durant les trois jours	14,369	
Arrivé antérieurement	413,017	
		[illegible]
		433,935
Expédié durant les trois jours	6,565	
Expédié antérieurement	218,328	
		224,893
		209,042

TABAC. — Le marché n'offre aucune variation; les ventes n'ont été que de 100 boucauts aux prix de la semaine dernière, soit pour inférieur, 1½ @ 2 c., ordinaire, 2½ @ 4½, fair, 3¼ @ 3¾, beau 4½ @ 4¾, choix, 5 @ 6 c., capes de cigare, 2 @ 10 c. la liv.

Arrivé depuis le 2 courant, 342 boucauts — expédié dans le même temps pour La Coruña, 7 boucauts. Stock en entrepôts et à bord de navires, 4,857 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1846 Sept 1er, Stock en main		17,046
Arrivé durant les trois jours	342	
Arrivé antérieurement	5,994	
		6,336
		23,382
Expédié durant les trois jours	7	
Expédié antérieurement	14,508	
		14,515
		4,857

SUCRE. — Pendant les trois derniers jours, les ventes de sucre ont atteint le chiffre de 1,300 boucauts à des prix soutenus, en moyenne de 5 @ 7½ pour qualités extrêmes. Il ne s'est rien fait depuis quelque temps sur plantation.

MELASSE. — La demande a été assez active, les ventes des trois jours sont d'environ 1,500 barils, la plus grande partie à 27 c., quoique le cours soit de 27 @ 27½ le gallon. Nous n'avons appris aucune vente sur plantation.

FARINE. — Depuis l'arrivée des nouvelles d'Europe, le marché a été dans une grande agitation. Plus de 60,000 barils ont été vendus, la plus grande partie pour exportation, à une hausse de plus de 75c par baril; le cours des marques de l'Ohio étant de $6 75 à la clôture du marché. La farine de St Louis est tenue de $7 @ $7 25 le baril.

GRAINS. — Une demande très active s'est élevée pour le maïs depuis la réception des nouvelles du steamer; les ventes dépassent 100,000 boisseaux à une hausse très rapide, le cours régulier étant très ferme à $1 le boisseau. — Blé. Quelques petites ventes ont eu lieu à $1 20 le boisseau. — Avoine. La demande est bonne, au prix de 50 c. le boisseau.

PRODUITS DE L'OUEST. — Il ne s'est fait que peu d'affaires depuis notre dernière revue, les prix n'ont subi aucun changement. — Porc. Quelques faibles transactions de mess, à $14 00 — Prime $12 00. Les spéculateurs abandonnent un peu le marché. — Bacon. Les opérations ne peuvent être importantes à cause de la faiblesse de notre stock et des arrivages. La demande au détail est animée et les prix sont fermes à nos anciens cours. Les ventes de ces trois derniers jours s'élèvent à 200 barriques et barils de 7 @ 7½ c. pour les plats côtes; épaules 5½; Jambons 6¾ @ 7½; do enveloppés et au sucre 7½ @ 11 par liv. — Bœuf. Les arrivages sont si faibles que nous ne pouvons encore coter cet article avec certitude. Nous notons cependant quelques ventes de petits lots, mess et prime à $13 50 pour le mess, à $10 50 pour le prime. Le mess en demi baril est tenu à $6 00. — Graisse. Les transactions ont été limitées pendant ces trois derniers jours. Environ 300 barils et 1,500 barillets ont été vendus à nos cours précédents. Les prix sont fermes et l'on a pu obtenir ¼ c de hausse pour un article de tout premier choix. Nous cotons les extrêmes 6½ @ 8 c. par l.v. — Beurre et fromage. Demande limitée aux cours précédents.

WHISKEY — Le marché a été calme depuis notre dernière revue, mais les prix se sont maintenus fermes à 22 c. et 22½ c par gallon pour le rectifié. — Il ne se vend pas d'ordinaire.

CAFÉ — Il s'est vendu quelques petits lots de Rio, à 7 et 7¾ c. par liv. Dans les autres descriptions, il ne se fait rien.

CHANGE — Le change sur l'étranger s'est raffermi et nous pouvons coter maintenant, Sterling de 5 @ 5¼ pour cent de prime, France, 5 40 @ 5 35. Les cours sur l'intérieur sont aussi tenus plus fermes, sur New York, à soixante jours, de 1¾ @ [illegible] pour cent d'escompte; à vue pair @ ¼ pour cent d'escompte.

FRETS — Le fret à l'étranger a haussé ayant encore une tendance vers la hausse. — Coton pour Liverpool 9/16 @ 5/8 d. — Grains 19 @ 20 d. — Coton pour le Havre 1 3/8 @ 1¼ c par liv.

FRETS.

Coton	Pour Liverpool	9/16 @ 5/8d.	la livre
do	Pour Havre	1 3/8 @ 1¾	la livre
do	Pour New-York	¾ @ ——	la livre
do	Pour Boston	1 @ ——	la livre
Tabac	Pour Cowes, &c.	Point d'embarquem.	
do	Pour Lond. dir.	60c	par boucaut
do	Pour Hambourg	Point d'embarquem.	
do	Pour Brême	Point d'embarquem.	
do	Pour Liverpool	37s	par boucaut
do	Pour Havre	00 @ —	par boucaut
do	Pour N-York	$10 @ $12	par bct.
do	Pour Boston	$10 @ $00	—
do	Pour Philadel.	$10 @ $00	—
Sucre et Mélasse	— Ports du Nord.		
do	De la côte	Point d'embarquement.	
do	De la ville	$5 00 @ 0 00	par bcat.
Bacon	Pour New York	$4 50 @ 4 00	par bcat.
do	Pour Boston	$5 00 @ 0 00	par bcat.
Porc	Pour New York	$1 @ 25	par baril.
do	Pour Boston	$1 00 @ 00	par baril
Farine	Pour New-York	$1 @ $1 12½	par baril
do	Pour Boston	$1 25 @ $1 37½	p. baril
do	Pour l'Anglet.	6s @ —	par baril
Plomb	Pour New-York	$4 @ —	par ton
do	Pour Boston	$4 @ —	par ton
Chanvre	Pour N-York	Pas d'embarquement	
do	Pour Boston	Pas d'embarquement	

M. l'Editeur:

☞ Veuillez annoncer que M. Charles Forstall est candidat pour la place de représentant du 5me district représentatif, en remplacement de M. L. St. Martin, démissionnaire, et qu'il sera soutenu par TOUS SES AMIS.

☞ L'attention du public est appelée sur la vente de belles propriétés, situées dans la Première Municipalité, ainsi que d'actions de la Banque de l'Etat, etc. etc., qui aura lieu lundi prochain, huit du courant, à midi, dans la Rotonde de la Bourse St-Louis, par le ministère du shérif, pour opérer un partage entre héritiers. Les conditions de la vente sont très avantageuses.

☞ Le public est prévenu que l'on peut voir maintenant à notre bureau, les plans des nombreuses propriétés que nous devons vendre le 16 courant et les jours suivants. BEARD, CALHOUN & Co. 6fév

VOITURES.

Le soussigné reçoit en ce moment, nombre de belles voitures, dans le style le plus moderne — Cabriolets, Rockaways, Carioles, Buggys, Wagons; le tout offert ou vendu à des prix réduits. Les personnes qui voudront acheter sont priées de visiter [illegible] avant de faire leurs achats. A. G. GRANT, No. [illegible], rue de Chartres. [illegible]

RIZ de la Caroline du Sud — 40 tonneaux, à vendre par B VALLS, 19 jan 26 Commune.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS

Navire Rialto, Hanson, pour Boston.
anglais Lotos, Watson, pour Liverpool.
Barque anglaise Ahilles, Taylor, pour Liverpool.
Fanny Coit, Pickner, pour Boston.
Brick Sally Ann, Dobrew, pour Charleston.
Goëlette Martha, Cozzens, pour Pensacole.
Steamer Mobile, Sutton, pour la Mobile.

ARRIVÉS

Barque Brenda, Coffin, de Boston.
C Wright, Coleman, de Rio Janeiro.
Brick Brazil, Bevans, de Rio Janeiro.
W T Dugan, Golden, de Rio Janeiro.
Lyra, Stover, de Galveston.
Goëlette Decatur, ——, de Brazos Santiago.
Gen Clinch, Elliott, de Pensacole.
Florida, Gammon, de Brazos Santiago.
Steamer New Hampshire, Allen, de Little Rock.
Gov Jones, Brooks de Nashville.
Bain Dale, Yoe, du Lac Providence.
Natchez, Leathers, de Grand Gulf.
Warrior, Keeling, de Camden.
Archer, Dallerne, de Fields Mills.
Nathan Hale, Nickels, de Yazoo River.
Scioto, Clark, de Cincinnati.
Mobile, Sutton, de la Mobile.
Gen Worth, Bennett, de Cincinnati.
Uncle Ben, Rissin, du Fort Coffee.
Clinton, Adams, de Bayou Sara.
Oregon, Hiern, de la Mobile.

Au bas du fleuve et montant.

Navires Kentucky et Palmyre, et la goëlette Equity.

Neuf navires, une barque, cinq bricks et plusieurs goëlettes dont les noms sont inconnus.

Mairie de la Nouvelle-Orléans. Le 5 février 1847.

☞ Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $7 par baril; conformément au tarif, les boulangers donneront 32½ onces de pain pour 10 cents, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 8 de février. Les pains de seconde qualité, ou de trois pour dix cents, devront peser vingt-cinq pour cent en sus, c'est à dire 40 onces 3/4.

6 fév A D CROSSMAN Maire

GRAND RABAIS! LES MOUSQUETAIRES De la Reine. Opéra Comique en 3 actes. Belle édition de la Semaine littéraire. PRIX: 10 cents. En vente chez Vor. HEBERT, 149, rue de Chartres. 6 fév

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. *Conseil de la Municipalité No Un.* Séance du 1er février 1847.

RESOLU, que le conseil recevra jusqu'au lundi, 15 du courant, des propositions cachetées pour relever le dalage des cours, des corridors, et refaire les planchers de la geôle de police. Ce travail sera fait sous la surveillance du voyer et conformément aux spécifications déposées sur le bureau. Approuvé, le 2 février 1847.

Signé, A D CROSSMAN, Maire.
Signé, JH. GENOIS, Recorder.
Pour copie conforme
6 fév A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS. *Conseil de la Municipalité No Un.* Séance du 1er février 1847.

RESOLU, que le Maire soit et demeure autorisé à recevoir de MM. J. Kelly, C. Pollock et J. Jacobs, [illegible]

Approuvé le 3 février 1847.
Signé, A. D. CROSSMAN, Maire.
Signé, JOSEPH GENOIS, Recorder.
Pour copie conforme
6 fév A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. *Conseil de la Municipalité No Un.* Séance du 1er février 1847.

RESOLU, que tout propriétaire, locataire ou gardien [illegible]

Approuvé le 3 février 1847.
Signé, A D CROSSMAN, Maire.
Signé, JH GENOIS, Recorder.
Pour copie conforme
6 fév A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. *Conseil de la Municipalité No Un.* Séance du 1er février 1847.

ATTENDU que le toit de l'Hôtel de Ville est dans un état tel qu'il ne protège plus contre [illegible] la moindre réparation.

Résolu que le conseil recevra jusqu'au lundi 15 de ce mois des propositions cachetées pour mettre un toit [illegible]

Approuvé le 3 février 1847.
Signé, A D CROSSMAN, Maire.
Signé, JH GENOIS, Recorder.
Pour copie conforme
6 fév A. MAZUREAU, Secrétaire.

13 CAISSES COTON BLANC 7/8 et 4/4, 1 caisse mousseline blanche unie, 2 caisses toile d'Irlande, à vendre par E. GERARD, 16, Conti. 6 fév

10 BALLES DE HOUBLONS, 10 boucauts de riz de la Caroline, à vendre par E. GERARD, 16 Conti. 6 fév

CIGARE — Une petite facture Regalia, et à vendre par ROBERTS & HALL, 73, Magasins. 6fév

HUILE d'Olive — 75 paniers Nice, à vendre par ROBERTS & HALL, 73, Magasins. 6fév

CAFÉ — 350 sacs de la Havane, fin vert, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, rue Vieille Levée. 6fév

SUCRE de la Havane, brun et blanc, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, rue Vieille Levée. 6fév

VINS — 250 barriques vin de Marseille Bergasse; 150 do Bethfort, 16 demi-barriques do; 350 paniers huile Piagnioti en bouteilles de 24 onces; 180 caisses vin muscat Frontignan; 60 do Lunel; 20 do Salanque, 12 balles amandes à la dame, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & CO., rue St. Louis, Nos 11 & 15. 6 fév

EAU DE VIE.

12 demi pipes cognac, 4me épreuve, J. J. Dupuy.
12 quarts do do J. Dupuy et Castillon.
8 demi pipes fin champagne, Olivier 1835.
16 quarts do do do
3 demi pipes cognac très vieux.

à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co., No. 11 et 15, rue St-Louis. 6fév

160 barils vin blanc Barsac, Sauterne et Haut-Sauterne — 35 do du vieux Haut-Sauterne et Haut Barsac — 140 paniers bouteilles vides avec cachet — 400 milliers bouchons pointus surfins — 350 milliers bouchons non pointus fins, surfins et superfins — 25 barils vinaigre de vin blanc — 160 dames-jeannes, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, rue St Louis, Nos 11 & 15. 6 fév

3000 demi-boîtes sardines de différentes marques — 2,800 quarts do do do à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, rue St Louis, Nos 11 & 15. 6 fév

10 sacs cacao de Para; 20 do gingembre sec, 25 do graines pour oiseaux; 100 do café de la Havane, 100 balles tabac de la Havane 1,000,000 cigares do do; 40 barriques vin de Xerez; 50 do vinaigre de vin de Xerez; 20 do noir animal; 1,000 livres amandes amères; 20 boucauts riz de Charleston; 2 pipes genièvre de Hollande; 2 boucauts charbon pulvérisé, à vendre par B VALLS, 26, Commune. 3 fév

Aux Planteurs Sucriers.

CHAUDIERES à sucre en fer forgé, de toutes dimensions, [illegible] et de première qualité, à vendre par WYLIE & EGANA, 52 rue Bienville. 4 fév

Succession de Mme Sheridan.

LES personnes qui peuvent avoir quelque réclamation contre la succession de dame Marie Antoinette Cranie Duboeq, décédée, épouse d'Eugène Sheridan, sont invitées à les présenter au soussigné. EUGENE SHERIDAN, Administrateur, No 75 rue Marigny. 4 fév—3

CHAUX DE THOMASTON — Cargaison du brick Emily, 1,000 barils, Troisième Municipalité, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, No 11 Magasins Rouges, Troisième Municipalité. 4 fév

KIRSCH — Véritable Kirsch de la Forêt Noire, à vendre par F PERRET, 46, Bienville. 4fév

ABSYNTHE — Véritable absynthe suisse, marque Berthoud fils, à vendre par F PERRET, 46, Bienville. 4 fév

MAQUEREAUX, &c. — 1,000 barils maquereaux No. 2 & 3; 300 do do; 60 do riz, 100 sacs poivre; 100 caisses sucre raffiné de Boston; 1,000 boîtes thé; 100 sacs vieux café Java, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 23jan

AVIS.

LE collecteur de taxes de paroisse, pour la paroisse de Jefferson, notifie par le présent toutes personnes, sans distinction entre les résidents et non résidents qui ont des taxes de paroisse à payer, que les dites taxes pour l'année 1846, sont dues et payables dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, au bureau du collecteur à la maison de Cour, ville de Lafayette. Après cette époque le collecteur procédera, conformément à un acte intitulé: Acte pour amender les lois relatives au revenu de l'Etat, approuvé le 10 mars 1845, à la saisie et vente de toutes propriétés sur lesquelles les taxes n'auront pas été payées.

N B — Le bureau est ouvert tous les jours depuis 9 heures A M, jusqu'à 3 heures P M.

V LIVAUDAIS, Collecteur
Paroisse Jefferson, 3 février 1847.
3 fév—6t3 p s

MAQUEREAUX — 1,000 barils Nos 1, 2 et 3, 300 do du Sud, grands, No 3, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 2 fév

GOMME blanche triée — 8 futailles gomme blanche triée, du Sénégal, en magasin et à vendre par CHS DUFOUR, 11 Conti. 2 fév

WHISKEY — 150 barils vieux whiskey Bourbon et Monongahela, en magasin et à vendre par CHS DUFOUR, 11 Conti. 2 fév

REMEDE MAGIQUE DE DALLEY.

☞ Le remède original, le seul véritable, porte toujours la signature écrite du propriétaire, H DALLEY, sur l'enveloppe de chaque boîte. Dépôt général, 209, Broadway, New York. Dépôt du Sud, 150, rue de Chartres, à la Nouvelle Orléans. 30 jan

Banque de l'Etat de la Louisiane. Mercredi, 3 février 1847.

LA direction de cette Banque a aujourd'hui déclaré un dividende de trois pour cent sur le capital payé. Le 10 courant, ce dividende sera payé aux actionnaires. RICHARD RELF, Caissier. 4 fév—3

Articles pour l'Armée.

JE recevrai des propositions cachetées, portant sur l'enveloppe, "For Army Supplies" jusqu'à 2 heures de l'après midi du samedi, 6 courant, pour la fourniture de

150 Tentes de camp, avec un jeu de montants et 20 piquets chaque.
900 Tentes de camp communes, avec un jeu de montants et 20 piquets chaque.
1000 hachettes de Collins ou de Hunt, avec leurs manches.
900 haches des mêmes manufactures, avec leurs manches;
980 marmites de camp;
1000 poêlons en fer;
4000 cantines en ferblanc, avec les courroies;
1000 sacs à dos.

On recevra des soumissions pour chacun de ces articles séparément, et l'on pourra en avoir des échantillons à mon bureau, rue de la Commune, No 149.

Le tout devra être délivré sous dix jours, et sera sujet à l'inspection de personnes que je nommerai. Je me réserve le droit de rejeter les soumissions si elles sont trop élevées.

Thos. F. HUNT, Lieut. Col. et Dép. Quart. Maître Gen. 3 f—4

COGNAC — 15 demi et 45 quarts de pipes cognac 4me preuve, de la marque Pellevoisin, reçus par le navire John Fehrman, de Bordeaux, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD, 99 rue de la Douane. 1 fév—30

LIQUEURS, etc — A vendre par le soussigné:

40 caisses liqueurs superfines assorties.
20 do absinthe.
50 paniers guignolet;
400 demi boîtes petits pois au beurre;
200 boîtes petits pois au beurre;
100 caisses cerises à l'eau de vie;
200 caisses vin rouge.
10 barils cognac Pellevoisin 1830.

TH BAILLY BLANCHARD, 99 rue de la Douane. 1 fév—30

TRUFFES, etc — A vendre par le soussigné:

100 demi boîtes truffes.
100 boîtes pâtés de lièvres truffés
4 caisses chapeaux de soie de Paris.

TH BAILLY BLANCHARD, 99 rue de la Douane. 1 fév—30

COGNAC de Pellevoisin en demi et quart de pipes à vendre par TH BAILLY BLANCHARD, 99 rue de la Douane. 1 fév

PETITS POIS — 400 demi boîtes petits pois au jambon, de la marque de Chatelaine Joe et Basset à vendre par TH BAILLY BLANCHARD, 99 rue de la Douane. 1 fév—30

SUCRE — 45 caisses sucre brun de la Havane, en débarquement du brick T. Street, à vendre par J M CABALLERO, 32, Vieille Levée. 1 fév

CAFE — 62 sacs café fin vert de la Havane, en débarquement du brick T Street, à vendre par J M CABALLERO, 32, Vieille Levée. 1 fév

CIGARES Havane — 44 milliers qualités assorties, en débarquement du T. Street, à vendre par J M CABALLERO, 32, Vieille Levée. 1 fév

COTON à matelassières — 5 caisses coton blanc à matelassières, 4/4 de large, à vendre par McDOWELL & PECK, 94, rue Douane. 1 fév

CAFÉ — 800 sacs Havane, en débarquement et en magasin, à vendre par L. CANTIN, 42, rue Gravier. 1 fév

CACAO — 30 sacs cacao Para, supérieur, venant d'arriver et à vendre par L. CANTIN, 42, rue Gravier. 1 fév

CIGARES — 100 milliers cigares Havane, tels que Regalias, Canones, Panetelas, &c, à vendre par L CANTIN, 42, rue Gravier. 1 fév

SUCRE Havane — 792 sacs blanc, jaune et brun, à vendre par L. CANTIN, 42, rue gravier. 1 fév

SUCRE — 57 caisses Havane, en débarquement du brick T Street, à vendre par L. CANTIN, 42, rue Gravier. 1 fév

TABAC — 550 balles Vuelta de Abajo, capes et tripes, à vendre par L. CANTIN, 42, rue Gravier. 1 fév

TABAC en feuilles par boucauts, pour cigares, à vendre au No 16, rue Tchoupitoulas, par A. MONTREUIL. 21 jan—1m

MEULES DE MOULIN DE COLOGNE

EN débarquement du navire Plato, de Rotterdam, 230 meules de 4 à 20 pouces épaisseur sur 22 à 54 pouces de diamètre, à vendre par H de GOER & RIFFLARD, 21 Magasins. 30 jan

REÇU par le navire [illegible] du Havre, — 1 caisse [illegible] à vendre par H de GOER & RIFFLARD, 21, Magasins. 30 jan

Chemises Françaises

REÇU par le Navire Cezard du Havre — 2 caisses chemises françaises, à vendre à bas prix, par H de GOER & RIFFLARD, 21, Magasins. 30 jan

CIGARES — Assortiment complet, meilleures marques de la Havane, à vendre par J M CABALLERO, 32, Vieille Levée. 30 jan

SUCRE — Brun, blanc, jaune, de la Havane, à vendre par J M CABALLERO, 32 Vieille Levée. 30 jan

CAFE — Fin vert Havane, à vendre par J M CABALLERO, 32, Vieille Levée. 30 jan

INDIGO — Guatemala, en magasin à vendre par J M CABALLERO, 32, Vieille Levée. 30 jan

EPICES — 200 paquets poivre de Sumatra, gingembre en racine, clous de girofle, casse, &c, à vendre par ROBERTS & HALL, 73, rue des Magasins. 30 jan

SAVON — 100 boîtes rose, amandes, amères, Prussé, &c, à vendre par ROBERTS & HALL, 73, Magasins. 30 jan

Agence de la Cie. d'Assurances Mutuelles du Soleil.

LES Certificats (script) des profits de trente deux et demi pour cent, sur les opérations de l'année 1846, sont prêts à être délivrés à ceux qui y ont droit en vertu de la Charte. Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1847. L. MATTHEWS, Agent. 29 jan

Chez C. GODIN, relieur, rue de Chartres, 131.

ABONNEMENT	au Feuilletoniste, par an	$2 50
do	à l'Echo des Feuilletons,	2 50
do	au Livre des Familles,	2 50
do	au Magasin Pittoresque,	3 00
do	au Moniteur de la Mode, pour 6 mois,	5 00
do	au Cabinet de Lecture, pour un mois,	1 00

EN VENTE

Les Mousquetaires de la Reine, opéra édition ordinaire, 10
Do édition de Paris, 40

Atelier de Reliure en tout genre. 25j—1m

LIBRAIRIE DE V. HEBERT, 149, rue de Chartres.

En vente à cette librairie, le tome 2me de L'HISTOIRE DE LA LOUISIANE, Par CH. GAYARRE.

Il reste encore à vendre quelques exemplaires du 1er volume. 22jan

CANDIDE, JOAILLIER-BIJOUTIER. No 45, rue Conti, encoignure Chartres.

MONTE le diamant, fabrique toute espèce de joaillerie et bijouterie. Fait des achats d'or, d'argent et de diamants. 11jan—60f

OMBRELLES A LA DERNIERE MODE

Un assortiment d'ombrelles, nouveau genre, reçues par le navire Nicolas Cezard, et à vendre à bas prix, par D. B. MACARTY, 226, rue Bourbon. 29 jan

CHAPEAUX, CASQUETTES — 200 caisses contenant un assortiment complet de chapeaux de soie, castor, feutre, &c, à bas prix. FROST & Co, 10, Magasins. 29jan

CHAUSSETTES DE LAINE — 300 douzaines à vendre par FROST & Co, 10, Magasins. 29jan

BOTTES FORTES — 100 caisses à vendre par FROST & Co, 10, Magasins. 29jan

TABAC — 7 caisses Floride pour cigares, à vendre par ROBERTS & HALL, 73, rue des Magasins. 29 jan

SALPETRE — 50 barillets raffiné, à vendre par ROBERTS & HALL, 73, rue des Magasins. 29 jan

THE FRAIS — 1500 colis Impérial, poudre à canon, Young Hyson, Souchong et Punchong en demi-caisses et boîtes de différents poids, à vendre par ROBERTS & HALL, 73 rue des Magasins. 29 jan

EAU-DE-VIE & GENIEVRE — Cognac en demi pipes, et genièvre des marques de l'ancre et du verre, en pipes, à vendre en magasin, par VANCE & LEPPER, 94, Bienville. 29jan

WHISKEY ECOSSAIS. — En poinçons et en dame jeannes de 5 gallons, à vendre en magasin, par VANCE & LEPPER, 94, Bienville. 29jan

LIQUEURS DU PAYS — Vieux Monongahela et whiskey Bourbon, eau-de-vie de pêche et commune, à vendre en magasin, par VANCE & LEPPER, 94, Bienville. 29jan

GRAINES DE JARDINAGE.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Talbot, venant du Havre,

Un assortiment de graines de légumes.
Un assortiment de graines de fleurs, parmi lesquelles plusieurs espèces d'œillets.
1000 griffes d'asperges de Hollande.

LELIEVRE, 210, rue Royale, encoig. de la place St Antoine. 29jan—1m

CAFE Havane — 93 sacs café fin vert, en débarquement du brick Jefferson, à vendre par Wm. H SIMMONS, 44, Poydras. 27j

SUCRE Havane — 39 caisses sucre blanc, en magasin et à vendre par Wm. H SIMMONS, 44, Poydras. 27j

SUCRE — 114 caisses sucre blanc, en débarquement du brick Orléans, venant de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 27jan

CAFE — 404 sacs, en débarquement des navires Mary A. Jones et Thi, venant de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 27jan

SUCRE — 103 caisses sucre blanc, en débarquement du brick Mary A. Jones, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 27janv

TABAC — 300 balles Vuelta de Abajo et Cuba, pour capes et tripes, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 27jan

SUCRE Havane — Blanc, jaune et brun, en magasin, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 27janv

CIGARES — Un assortiment, qualités choisies, en vente par LAPEYRE, HARISPE & CO., 30, rue St. Charles. 26 jan

SUCRE — 40 caisses brun et 30 do blanc, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 2 fév

AVIS D'ELECTION.

EN vertu d'un writ d'élection à moi adressé par Son Excellence Isaac Johnson, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les votans qualifiés des trois Municipalités de la ville de la Nouvelle Orléans sont par les présentes notifiés qu'une ELECTION aura lieu vendredi, 12 février 1847, pour nommer deux Sénateurs pour représenter le district composé de cette portion de la paroisse d'Orléans sise sur la rive Est du fleuve Mississipi, pour remplir les vacances laissées dans le Sénat par la démission de Thomas J Durnat et Pierre Soulé; aussi deux Représentans, un pour représenter le Troisième District représentatif, qui comprend toute cette portion de la seconde Municipalité, à partir du milieu de la rue Julia jusqu'au Canal de la Nouvelle-Orléans, de là le long dudit Canal jusqu'au Lac (partie inférieure), jusqu'à la rue du Canal et s'étendant du Fleuve au Lac, le long de la ligne supérieure de la dite rue du Canal.

Et l'autre pour représenter le cinquième District Représentatif, qui comprend toute cette portion de la première Municipalité du milieu de la rue St. Louis jusqu'au Chemin de la Metairie de là le long du dit Chemin jusqu'au Canal de la Nouvelle Orléans et en descendant le milieu de la rue St. Philippe, à partir du Fleuve jusqu'à son intersection avec le Bayou St. Jean, et le long du dit Bayou jusqu'à son intersection avec le Chemin de la Metairie et le long du dit Chemin jusqu'à sa rencontre avec la rue St Louis; pour remplir les vacances occasionnées par la démission de Louis St. Martin, représentant le 5me District, et de Thomas B. Eastland, représentant le 3me District.

Les polls seront ouverts dans les lieux ci-après, fixés par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, et depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures de l'après midi, sous la surveillance des commissaires et secrétaires nommés conformément à la loi.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. **Conseil Général.**

Séance extraordinaire de samedi 30 janvier 1847.

Ordonnance pour établir des bureaux d'élection dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Article premier — Il est ordonné par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle Orléans, que les bureaux d'élection suivants, soient et demeurent établis dans la ville de la Nouvelle Orléans, à savoir:

Premier District Représentatif.

Bureau No 1 — Pour toute cette partie du premier district représentatif compris entre le fleuve et le milieu de la rue des Magasins, au café de Malthus au coin des rues du Marché et Tchoupitoulas.

Bureau No 2 — Pour toute autre partie de ce district situé au delà de la rue des Magasins, au café de Tireficher, rue des Nayades près du dépôt des chars à cheval, au chemin [illegible] de Carrollton.

Deuxième District Représentatif

Bureau No 3 — Pour toute cette partie du second district représentatif, compris entre le fleuve et la rue du Camp, au café de Charles Dumont [illegible] Tchoupitoulas.

Bureau No 4 — Pour toute cette partie du district situé au-delà de la rue du Camp, au café de [illegible], encoignure de la Promenade des Tritons et de la rue Apollon.

Troisième District Représentatif

Bureau No 5 — Pour toute cette partie du troisième district représentatif situé entre le fleuve et la rue Saint-Charles, au café de Mills et Brother, Arcade de Banks.

Bureau No 6 — Pour toute cette partie du dit district, compris entre la rue Saint-Charles et le milieu de la rue du Cirque, au café de Jackson, au coin des rues Baronne et Poydras.

Bureau No 7 — Pour toute cette partie du dit district situé au-delà de la rue du Cirque, au café de A O'Donnell, encoignure des rues Cirque et Poydras.

Quatrième District Représentatif

Bureau No 8 — Pour toute cette partie du quatrième district représentatif, compris entre le fleuve et la rue des Remparts, à l'hôtel de la rue Conti, anciennement hôtel de Richardson.

Bureau No 9 — Pour toute cette partie du dit district situé au delà de la rue des Remparts, au café de L. Cabrau, encoignure Bienville et Trémé.

Cinquième District Représentatif

Bureau No 10 — Pour toute cette partie du cinquième district représentatif compris entre le fleuve et les rues Remparts, St. Louis et St. Pierre, au café de la Ville, encoignure St-Pierre et Chartres.

Bureau No 11 — Pour toute cette partie du dit district compris entre le fleuve, les rues Remparts, St Pierre et St Philippe, au café de Salasei, en face du Théâtre d'Orléans.

Bureau No 12 — Pour toute cette partie du district situé au delà de la rue des Remparts, entre St Louis et St-Philippe, à la maison de la Pompe, rue du Maine, entre Remparts et St-Claude.

Sixième District Représentatif

Bureau No 13 — Pour toute cette partie du sixième district représentatif, compris entre le fleuve et les rues Remparts, St-Philippe et Esplanade, au café de Jose Barnes, encoignure Royale et Hôpital.

Bureau No 14 — Pour toute cette partie du district situé au delà de la rue des Remparts, au Jardin Sans-Souci, encoignure Villeré et Chemin du Bayou.

Septième District Représentatif

Bureau No 15 — Pour toute cette partie du septième district représentatif, compris entre le fleuve et la rue Claiborne, au café de Jose Palarzo, encoignure Champs-Elysées et Levée.

Bureau No 16 — Pour toute cette partie du dit district situé entre la rue Claiborne et le Bayou St Jean au corps de garde sur la propriété de M Holland, Chemin du Bayou.

Bureau No 17 — Pour toute cette partie du dit district situé au Mineburg, au Pontchartrain Hotel Washington, à l'extrémité du chemin de fer du Pontchartrain.

Huitième District Représentatif

Bureau No 18 — Pour toute cette partie du huitième district représentatif, situé entre le fleuve et la rue Casacalvo, au café de S Sewerssen de Meyer, encoignure Victoire et Enghien.

Bureau No 19 — Pour toute cette partie du dit district situé au delà de la rue Casacalvo, à l'hôtel Municipal, encoignure Grands-Hommes et Champs-Elysées.

Neuvième District Représentatif

Bureau No 20 — Pour toute cette partie du neuvième district représentatif, compris entre le fleuve, la rue d'Enghien, l'avenue Lafayette et la rue Esplanade, au café du Free Port, sur la levée, près de la presse à coton [illegible].

Bureau No 21 — Pour toute cette partie du dit district situé au delà de la rue Enghien, au café [illegible] Levée, sur la propriété de M. Treme, près de la Raffinerie.

Article 2 — Il est de plus ordonné que cette ordonnance aura pleine force et vigueur aussitôt après sa passation.

(Signé) G CRUZAT, Président.
Approuvé, 1er février 1847.
(Signé) A D CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme. A. MAZUREAU, Secrétaire.

Conseil Général.

Séance extraordinaire de lundi, 1er février 1847.

Les personnes dont les noms suivent, ont été nommées à l'unanimité commissaires et secrétaires pour présider l'élection qui aura lieu, en cette ville, de deux Sénateurs et d'un Représentant pour chacun des 3me et 5me districts de cette ville, dans les différents bureaux, savoir:

Bureau	Commissaires	Secrétaires
No 1	W B Stanbury, John Duggan, W C Dyker	Theo Smith, L A Nadaud
No 2	H Edwards, G T Ross, P Conrey	John Connelly, J M Haley
No 3	T W Eases, James Patton, L U Gaiennie	L L Hanley, W H Haywood
No 4	D B Ostone, George Domeyer, Sparrel Hale	A Devall, P E Madère
No 5	J S Crockett, M Cannon, William Flower	William L Pitts, C H Pommerat
No 6	C C Parkill, W C Auld, J Landis	Hugh Workman, R C Sykes
No 7	George Patterson, J H Holland, J W Smith	H Peralta, W Malcolm
No 8	C T Steward, Richard Richardson, Richard Hagan	J Q A Hoyt, J P Walden
No 9	Patrick Shiels, R M Carter, O Byrd	J B Preau, J T Sungerland
No 10	P Avegno, James Gasquet, B Van Ostern	Victor Labatut, Edward Forstall
No 11	A Dubuc, J E Faures, J L Fabre	A Arrayo, V Joumaron
No 12	C Ramos, Z Latour, F Buisson	E A Michel, H Wiltz
No 13	A Derbès, J M Wolfe, E Giquel	V Bore, Th Montreuil
No 14	Charles Bayou, Ths Theard, C Jumonville, jr	R P Theard, W C Budd
No 15	G Plessy, F L Nicomède, P Conrotte	A Abat, B F Lewis
No 16	P Macias, Jn T Baudue, J Salmon	B Cazanova, F Coquet
No 17	S H Page, R H McGill, Y P Erchardt	S Peasley, L C Bell
No 18	G Boyer, M Weysham, F Annable	Thomas Meyers, Th Rouchard
No 19	C W Robinson, E Hickey, Lange Crass	P Mailloux, F Newman
No 20	L Colleus, D T Parrar, B F Flanders	J R Vienne, P F Nogues
No 21	H Treme, M Autry, T D Parrar	B Cornu, A Treme

Résolu que le Maire soit requis de publier dans l'Abeille, l'Alma, le Picayune et le Delta, l'ordonnance pour établir des bureaux d'élection dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ainsi que les noms des commissaires et secrétaires nommés pour présider à la prochaine élection.

(Signé) D STICKNEY, Président.
Approuvé 2 février 1847.
(Signé) A D CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme. A MAZUREAU, Secrétaire.

Tous les votans des trois municipalités, voteront pour les sénateurs, et les votans seuls qui demeurent dans les districts représentatifs, [illegible]. Les votes seront comptés immédiatement après la fermeture des polls.

JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 3 fév

AVIS.

IL est décrété, etc., que les commissaires nommés pour choisir à Bâton Rouge l'emplacement de la Maison d'Etat et pour en surveiller la construction, sont par les présentes dûment autorisés à annoncer pendant trois mois qu'ils recevront des plans et estimations pour l'érection de ladite Maison d'Etat, et à choisir le plan qui, dans leur jugement, leur paraîtra le mieux adapté à l'objet de ladite construction. Bien entendu que lesdits commissaires pourront porter dans les détails dudit plan, les modifications qui leur paraîtront nécessaires, afin que dans le nouveau bâtiment qui sera érigé pour le Sénat et la Chambre des Représentants, tous les bureaux et appartements exigés par l'administration de l'Etat puissent trouver place.

Conformément aux dispositions de l'acte ci-dessus, les commissaires donnent par les présentes avis qu'ils recevront à la maison d'Etat, en la ville de la Nouvelle Orléans, les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à neuf heures du matin, pendant trois mois à dater de la présente publication, de la part des architectes et entrepreneurs, des plans et soumissions pour la construction des édifices ci-dessus désignés.

Signé MAUNSEL WHITE, Chairman
G COOK,
WALTER BRASHEAR.
23jan—90j

AVIS AUX ACTIONNAIRES.

BUREAU DE CIRCULATION.

NOUS soussignés formant le bureau de circulation, en vertu de la seconde section d'un acte intitulé acte pour faire revivre la charte de différentes banques établies dans la ville de la Nouvelle Orléans, et pour d'autres objets, approuvé le 5 février 1842, invitons les actionnaires de la Banque des Citoyens et de l'Association Consolidée, à se rendre dans le local respectif des dites banques, pour l'Association Consolidée, le 20 février prochain à onze heures A M, et pour la Banque des Citoyens le [illegible] prochain, à onze heures A M.

JOSEPH WALKER, Trésorier d'Etat
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat
Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1847.
1 fév—lm v et c

Chemin de fer du golfe du Mexique.

DANS le but d'accélérer les travaux et d'ajouter aux moyens de transport du chemin de fer du golfe du Mexique, qui n'est maintenant éloigné du Lac Borgne que de quatre milles et en approche rapidement entre les mains des contracteurs, le président et les directeurs de la Compagnie donnent avis par les présentes, qu'en vertu des dispositions de la 5me section de la charte, les livres de souscription au fonds de la Compagnie, seront ouverts le lundi 15me jour de février 1847, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, au local de la Compagnie No [illegible], passage de la Bourse, près la rue Bienville, sous l'inspection de MM. Alexandre Gordon, Laurent Millaudon et William Mure et les livres resteront ainsi ouverts pendant l'espace de vingt jours (les dimanches exceptés), c'est à dire jusqu'au 10 mars prochain inclusivement.

Bureau du chemin de fer du golfe du Mexique, Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1847.

M MUSSON, Asst. contrôleur. P. CONREY, Jr. Président.
11jan—jusq'au

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

Lundi, 25 janvier 1847.

L'ELECTION annuelle des directeurs pour cette banque, aura lieu au bureau de ladite banque le lundi 1er février prochain, entre 10 heures A M et 2 heures P M.

RICHARD RELF, Caissier.
25jan—2ae

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A MAZUREAU, notaire public, a transporté son bureau au No 93, rue Royale, entre Conti et Bienville. 1fév

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL. — FEVRIER 1847.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

B	Guillaume, Rose Dis.
Bresson Jean Baptiste	L
Béaujeux François	Leguillon, Michel Jo
C	
Corbin Mme	Lattee Aselia
Carville Ambroise J Bte.	Lacouture Mme
D	Lavenne
David, Théodore	Lebaud J N Marie
Denis J	M
E	Meyneil, Jean
Englebrun Louis et Ad.	Mongon, Etienne
F	Mouranin
Fayolle, Edouard	Moreau Claude
Fromant Jr, Louis Clovis	Martelle Guillaume Jos.
Fourneau Pierre dit Parisien	Marchant, les frères
G	P
George, Adélaïde Mlle	Papet fils
Gouyland, Louis	S
	Sommeville Charles

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après midi. 26 x

P. LEVERRIER, Rue de Chartres, No. 76.

OFFRE à vendre en débarquement des navires Isabelle et North Carolina, du Havre, aux prix les plus modérés de la place, [illegible] caisses chapeaux de paille d'Italie, parfaits pour hommes et pour enfans de tous les âges, 1 caisse rubans taffetas noir de divers numéros, 1 caisse cartes à jouer françaises. 29n—5t

DEMANDE — On demande un barbier, parlant anglais et français.

A LOUER — Un appartement. S'adresser à l'encoignure des rues Bienville et Chartres. 1 fév

AUX TAILLEURS.

MERINOS et COUTILS — Reçu par les derniers arrivages de France un bel assortiment de Mérinos à habits et Draps d'été façonnés pour pantalons ainsi qu'un joli assortiment de Coutils fantaisie, à vendre par LORNE & FROIS, 21, rue de Chartres. 4fév

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.

REÇU par les derniers arrivages de France, et à vendre par les soussignés:

1 caisse ombrelles, riches nouveautés.
2 do baréges et balzorines imprimées.
6 balles jaconat fantaisie et deuil nouveautés.
8 balles mousselines [illegible] et brillantées.
4 balles mousselines marquises et organdis imprimées.
3 caisses mousseline-laine, brodé couleur.
2 do do blanches.
1 do rubans fantaisie nouveautés.
1 do gants et mitaines, filet Egyptien et en soie.
1 do baréges noirs et verts.
1 do coton chaîné à rideaux.
1 do satin et façonné.
1 do damas laine à rideaux.
1 do [illegible]
1 do chaussettes coton écru.
1 do gris mêlé.
6 do bas coton blanc assortis.
1 do mouchoirs batiste unis et à ourlet.
4 do do brodés et à vignette.
1 do mérinos double noir à habits.
1 do do façonnés à pantalons.
6 balles coutil fantaisie.
1 do cotonnades de printemps assorties.
1 do jupons crinoline.
1 do corsets.

Aussi en magasin un bel assortiment de soieries noires et en couleur, châles de soie et de cachemire, cotonnades, cravates pour hommes et pour femmes, écharpes de mérinos et de cachemire [illegible], nouveautés fantaisie et une quantité d'autres articles de leur genre.

LORNE & FROIS, 21, rue de Chartres. 4fév

M MATTON, représentant de plusieurs maisons de fabrique de Lyon, prévient MM les négociants de la Nouvelle-Orléans, qu'ils trouveront chez lui un superbe assortiment d'échantillons et qu'il recevra et se chargera d'exécuter le plus promptement possible toutes les commandes qui lui seront faites.

Les prix sont d'autant plus modérés, que les marchandises offertes par M. Matton sont fabriquées par les maisons qu'il a l'honneur de représenter.

On est sûr de trouver M. Matton, les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 10 heures du matin à 1 heure et demie de l'après midi, rue Bourbon, No 676, entre St Philippe et Dumaine. 1fév—1m

CHAUDIERES A SUCRE.

CHAUDIERES à sucre de qualité supérieure en fer forgé, de 42 à 84 pouces de diamètre, récemment reçues de la fonderie de Novelty, et à vendre par BONNER & SMITH, 35, rue du Camp. 23 n—3m

L. M. RICHARD, 23, rue de la Douane.

OFFRE à vendre les articles suivans, reçus par les navires Talbot et Andelle, du Havre:

1 caisse coutil russe pour cordonniers.
1 do lasting fort pour bottines.
5 do coutils nouveaux pour pantalons.
5 do mérinos fin pour habits et pantalons.
1 do Eventails.
1 do Gants et mitaines filet.
1 do Ombrelles.
1 do cachemirette noire, article nouveau pour tailleurs.
1 do écharpes nouvelles en barège et gaz.

Tous ces articles seront vendus au plus bas prix. 1 fév

UNE famille française composée du père, la mère et d'une fille âgée de 21 ans, (pouvant donner de bonnes références) désiraient se placer à la ville ou à la campagne pour enseigner le français, l'anglais, la musique et tous les ouvrages à l'aiguille soit dans la même famille ou la même paroisse. S'adresser chez M. Lelièvre, libraire, No 114 Royale et St. Anne. 27jan—15t

A VENDRE au débarquement du navire Oceana, venant de Bordeaux: 50 barriques vin St. Estèphe; 18 1/2 do vin blanc Haut Barsac; 10 quarts do Cognac 5 huitième do; 10 fromages tête de maure. DU BUCH Frères, 77, St-Louis. 25jan

F. T. BOURNOS, Chirurgien-Dentiste, rue Conti, No. 93. Tient son cabinet ouvert de 8 du matin jusqu'à 5 heures du soir. 17 mars

EN DEBARQUEMENT.

2 Caisses de toile d'Irlande,
6 Balles toile à drap,
8 Caisses de Bretagnes,
3 Balles serviettes 3/4, raies bleues et roses,
4 Caisses nappes damassées en coton,
8 Caisses mousselines blanches à carreaux
3 — dito à raies satinées,
3 — jaconat, dernier goût de Paris,
4 — [illegible]
8 — coton de [illegible]

à vendre par DUNCAN KENNEDY, Toulouse, 52.

[illegible] ayant entièrement abandonné le commerce d'importations, se livre exclusivement à la gestion de tous biens immobiliers, pour compte de propriétaires absents ou non résidents en ville. Il acceptera les pouvoirs de ceux qui voudront [illegible], et se recommande à ses amis. Rue St-Louis, 87. Nouvelle-Orléans, le 19 janvier 1847. 19jan 1an

AVIS — Le soussigné ayant établi une maison d'agence, se chargera de la gestion de tous biens mobiliers pour compte de propriétaires absents ou non résidents, et acceptera à cet effet les procurations de ceux qui l'honoreront de leur confiance. A. MICHOUD, Bureau 142, coin Ursulines et Levée. 1fév—1an

$10 DE RECOMPENSE.

[illegible] pour l'arrestation du mulâtre WILLIAM, taille de cinq pieds [illegible], âgé d'environ dix-neuf ans, [illegible] depuis le 20 janvier dernier; [illegible]

M. MALLARD, 280 rue Royale. 3 fév

$5 DE RECOMPENSE.

PARTI marron, aujourd'hui à onze heures le petit mulâtre JOHN, âgé d'environ 14 ans, parlant anglais et français, [illegible] au No 101, [illegible]

Nouvelle-Orléans, 4 février 1847. [illegible]